

**NOMBRE DE
MEMBRES**

En exercice : 45

Présents et
représentés : 38
Pouvoirs de vote : 4

Absents non
représentés : 7

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le onze, sous la présidence du Président, Monsieur Philippe GERARDY.

Etaient présents :

BAZIN Alain, BERTOLINI Emmanuel, BOUDOT Camille, BRIZION Daniel, CHRISTOPHE Gérard, COLIN Jean-Paul, DEBEUX Michel, DUPUIS Fabrice, FABE Muriel, FRANCOIS David, FRANCOIS Maryse, FRANIATTE Jean Paul, GAUCHE Joël, GERARDY Philippe, HABLOT Emeric, HENRY Charlene, LAHAYE Philippe, LANG Régis, LECLERC Marie Françoise, LEFORT Francis, LEMAIRE Aline, LETURC Michel, MAGUIN Christophe, MITTAUX Jean Marie, MEYER Pierre Marie, NATALE Jean, NICOLAS Jean Michel, PARROT Joël, PATON Jean Christophe, PORCHON Eric, REMY Patricia, RONDEAU Elise, SAIDANI Vincent, SCHMIT Sylvie,

Etai(ent) excusé(s) :

ANDRIN Rémy ayant donné pouvoir à BRIZION Daniel,
BOURGON Mickaël ayant donné pouvoir à LEMAIRE Aline
COPPEY Céline ayant donné pouvoir à PARROT Joël
HUMBERT Jocelyne ayant donné pouvoir à RONDEAU Elise

BERTRAND Chantal, DOBIN Bernadette, GAGNEUX Christian, LEPEZEL Christelle, PRESSINI Adrien, LEONARD Robert, VALENCIN Evelyne.

20h05 : le Président ouvre la séance

Lecture des pouvoirs de vote

Le Conseil Communautaire désigne Mme Maryse FRANCOIS, conseillère communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente un rapport d'activité des projets menés depuis son élection et remercie les équipes qui se sont mobilisées au quotidien malgré le contexte sanitaire. Il souligne l'intérêt du projet de territoire et de la co-construction avec les communes.

Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire

n° 2020-079

Le législateur impose aux nouvelles assemblées délibérantes de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Un projet a été travaillé par le Président et les Vice-présidents et présenté en bureau.

Le Président expose aux délégués communautaires que la Communauté de Communes du Pays d'Etain comporte une commune de plus de 3 500 habitants.

En conséquence, en application des articles L 2121-8 applicable selon l'Article L 5211-1, le Conseil Communautaire doit élaborer et valider son règlement intérieur (cf. document joint).

Monsieur le Président soumet ce règlement intérieur, annexé à la délibération, à la décision du Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L 5211-1 et L2121-8,

Vu l'avis favorable du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du Conseil Communautaire.

Avenant de transfert marché AMO suivi du contrat des installations thermiques de la CCPE

n° 2020-080

En date du 14 mars 2016, le marché pour la mission d'AMO pour l'assistance et le suivi du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la CCPE a été notifié au Bureau d'Etudes ASSIST Sarl.

Par courrier en date du 2 décembre 2020, l'entreprise informe la CCPE d'une nouvelle structuration juridique de la société et la cession des activités de ASSIST SARL à une nouvelle entité : ASSIST CONSEILS.

Afin d'assurer la continuité du contrat qui nous lie, il convient d'établir un avenant de transfert.

En découlent de cet avenant les modifications suivantes :

- L'entreprise titulaire dudit marché est désormais ASSIST CONSEILS– Société A Responsabilité Limitée au capital de 50 000 €
- Siège social : 870 rue Denis Papin Quartier des Entrepreneurs 54 170 LUDRES
- SIRET : 88863967100013
- Modification du relevé d'identité bancaire : en annexe de l'avenant de transfert

Les interlocuteurs de projets restent identiques, de même que l'ensemble des modalités d'intervention de l'équipe (numéros de téléphone, contrôle qualité, méthodologies de travail, ...)

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'avenant de transfert des activités de ASSIST SARL à ASSIST CONSEILS

AUTORISE le président à signer l'avenant ci-rapportant,

AUTORISE le président à entreprendre toutes démarches administratives consécutives à la décision précitée.

Réponses formulées aux questions :

- ASSIST CONSEILS doit produire tous les ans un rapport.
- Le parc est important et comprend une dizaine de bâtiment. Le bureau d'étude nous accompagne dans l'analyse.
- Le contrat prévoit une partie sur l'amélioration des performances.

Subvention annuelle 2020 Centre Socioculturel d'Etain et sa Région

n° 2020-081

Le Centre Socioculturel a déposé en 2020 une demande de subvention de fonctionnement identique à celle de 2019 (57 000 €).

La Communauté de Communes du Pays d'Etain s'étant engagée dans une nouvelle contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meuse (signature d'une Convention Territoriale Globale), les modalités de financement évoluent sur le territoire. Ainsi, à partir de cette année, la contribution habituellement apportée par la CAF dans ce domaine ne passera plus par la Communauté de Communes et sera directement versée à l'association.

Il convient donc de déduire cette contribution de la subvention octroyée, qui s'élève à 13 889 € (moyenne du financement de l'ancien Contrat Enfance Jeunesse). Il convient également de déduire de cette contribution la part de la subvention exceptionnellement dédiée en 2019 (5 000 €) à l'équipement de la caravane pour le déploiement de France Services, qu'il n'est pas nécessaire de renouveler cette année.

Cela aboutit à une subvention de 38 111 €, permettant de soutenir les différents champs d'action du Centre Social :

- Mission accueil
- Animation enfance
- Animation adolescents
- Animation familles et insertion
- France Services
- Animations globales et club

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE le versement des dites subventions au Centre Socioculturel d'Etain et sa Région

PRECISE que les budgets sont prévus à l'article 6574 du BP 2020

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles aux décisions précitées.

Décision modificative budget général – Emprunt crédit Mutuel n° 61142503**n° 2020-082**

Suite à une erreur de saisie sur l'article 1641 – Emprunts – au moment du BP 2020, il convient d'effectuer la décision modificative ci-dessous afin d'honorer la dernière échéance d'emprunt.

Par conséquent, le Président propose de modifier les crédits suivants :

| Dépenses | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Article (Chap.) – Fonction - | Montant |
| 020 - Dépenses imprévues | - 7 000.00 |
| 1641 - Emprunts | + 7 000.00 |
| TOTAL | 0.00 |

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE de procéder aux virements de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles

Décision modificative budget Ordures Ménagères - Fonctionnement**n° 2020-083**

Suite à des dépenses imprévues liées aux réparations des bornes à tambours et à la réparation des dégâts suite à la manifestation de la déchèterie d'étain, le budget ordures ménagères n'a pas assez de crédit au chapitre 011 pour procéder aux règlements des composteurs, badges et lecteur OBC nécessaires au bon fonctionnement du service.

Il convient de procéder à une décision modificative afin d'équilibrer le budget et clôturer l'exercice.

| Dépenses | |
|---|----------------|
| Article(Chap) - Fonction - Opération | Montant |
| 011 - Charges à caractère général | +12 500 |
| 012 - Charges de personnel | -12 500 |
| Total dépenses : | 0,00 |

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité moins une abstention,

ACCEPTE de procéder aux virements de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles

Réponses formulées aux questions :

- Le Président a porté plainte contre X suite aux dégradations intervenues lors de la manifestation.

Divers

-Communication de la 1^{ère} version du Pacte de Gouvernance :

Aucune remarque formulée. La version finale sera présentée au conseil du 21 janvier 2021.

-Organisation d'une conférence des Maires le jeudi 14 Janvier 2021 sur le PLUi

-Précision sur l'avancée du Projet de territoire

-Information sur le guide des Etangs

Réponses aux questions

-Volet financier

Tous les ans la CCPE doit procéder à l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire, celui-ci constitue la feuille de route pour l'année des dépenses et des recettes et débouche sur le Budget Prévisionnel et sur chacun des budgets annexes.

L'ensemble des données financières demandées ont été présentées lors du DOB 2020. Des documents synthétiques ont également été présentés dans la lettre du Pays d'Etain.

Les recettes sont moins importantes que prévues sur les budgets annexes en raison de ventes non réalisées. Sur le budget principal, elles sont également moins importantes en raison du confinement, mais cela s'équilibre en partie par une baisse des dépenses.

Les bilans de l'année 2021 seront présentés lors de la validation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion. Les services travaillent actuellement sur le BP2021.

-Volet développement économique

Pour rappel du cadre réglementaire, la Région est actuellement cheffe de file sur le volet développement économique, l'intercommunalité n'est que le 2^{ème} acteur. Toute aide directe doit être conventionnée avec la Région au préalable.

Aujourd'hui la collectivité propose aux diverses entreprises des locaux, des terrains et une aide via le pôle entrepreneurial. L'idée est de proposer une aide sur le long terme et non un soutien ponctuel afin de rendre les entreprises plus pérennes dans le temps.

Lors du démarrage de la crise sanitaire, une centaine d'entreprise a été contacté et le fond de résistance a été mis en place.

Réponses formulées aux questions :

-Le pôle ne peut intervenir que sur la base de démarches volontaires et accompagnera le développement économique des entreprises. Il manque encore aujourd'hui la partie « animation du territoire » / « mise en réseaux ».

22h05 : le Président ferme la séance

Fait à Etain le 04/01/2020

Le Président,



Philippe GERARDY